

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**24 NOVEMBRE 2022**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET  
**Approbation du stock  
EPFIF 2021**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 25 novembre 2022  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en sous-préfecture  
le 25 novembre 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 25 novembre 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis THOUSSIE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt deux, le 24 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 17 novembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur PETROVIC à Monsieur HAÏAT  
Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur BASSINE à Monsieur MIGEON  
Madame GOTTI à Madame GUYARD  
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD  
Madame ANDRE à Monsieur JOLY  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET  
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

**Etait absent :**

Monsieur de BEAULAINCOURT

**Secrétaire de séance :**

Monsieur SALLE

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20221124-22-F-06-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2022  
Date de réception préfecture : 25/11/2022

**N° DE DOSSIER** : 22 F 06

**OBJET** : APPROBATION DU STOCK EPFIF 2021

**RAPPORTEUR** : Madame MACE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le conventionnement entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (dénommé alors EPF) a débuté le 18 novembre 2013 avec la signature d'une convention initiale. Le 6 juin 2018, une nouvelle convention foncière incluant le périmètre du site de l'Hôpital fut également signée.

Le 11 avril 2018, la Ville de Fourqueux signait quant à elle sa première convention d'intervention foncière avec l'EPFIF pour la réalisation de programmes d'habitat. Cette convention identifiait les secteurs dits « Les Douze Arpents » et « Les Jardins » pour la production de logements sociaux.

Suite à la fusion des deux communes, une nouvelle convention d'intervention foncière entre l'EPFIF et la commune nouvelle incluant la totalité des secteurs d'intervention fut signée le 2 octobre 2019 et modifiée par un avenant le 24 août 2020 pour la création de secteurs de veille foncière (secteur Clos Magloire/ rue des Boufflers/ Carmel et secteur Maison Verte/ rue des Marais). Enfin, par délibération en date du 23 septembre 2020, le Conseil Municipal autorisait la création d'un nouveau périmètre de veille sur le secteur Turgot/ Bastiat, qui nécessita la signature d'un nouvel avenant en janvier 2021.

Au 31 décembre 2021, la valeur du stock faisant l'objet de la garantie de rachat par la Commune de Saint-Germain-en-Laye prévue par la convention s'élève à **49 282 K€**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le stock EPFIF pour 2021 concernant la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le stock EPFIF pour 2021 concernant la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## Etat du stock EPFIF au 31/12/2021

### Synthèse avancement de la convention

#### SYNTHESE AVANCEMENT CIF

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| Montant de la CIF                  | 80 000 000 € |
| Montant engagé au 31/12/2021       | 49 450 830 € |
| Montant des recettes au 31/12/2021 | 169 094 €    |
| Solde de la CIF                    | 30 718 264 € |
| Stock foncier                      | 49 281 736 € |

A inscrire dans l'annexe budgétaire des engagements hors-bilan de la collectivité

#### PREVISIONS ANNEE 2022

|   |              |
|---|--------------|
| Acquisitions & frais de portage         | 7 834 666 €  |
| Cessions/Recettes Locatives/Subventions | 43 764 644 € |

#### PREVISIONS A TERME

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| Nombre logements               | 456   |
| dont part de logements sociaux | 10 %  |
| SPC activités                  | 22435 |